

Les Brèves du conseil municipal du 17 octobre 2024

Le conseil municipal, réuni en date du 17 Octobre 2024 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises.

1) Maintien de l'Adjointe au Maire Marie LACROIX dans ses fonctions d'officier d'état civil et de police judiciaire

Mme LACROIX a demandé, pour des raisons professionnelles, à être relevée de ses fonctions dans les domaines dont elle avait la charge par délégation du Maire pendant un certain temps : elle ne touchera plus ses indemnités de fonction pendant cette période. Le conseil municipal a décidé de maintenir Mme LACROIX en tant qu'adjointe dans ses fonctions de droit d'officier d'état civil et de police judiciaire.

2) Locations de la salle des fêtes : tarifs spéciaux

Le conseil municipal a décidé de mettre en place un système de points pour les manifestations organisées par les associations de la commune. 150 points seront attribués annuellement aux associations et un décompte de points se fera en fonction du type de manifestation et de la salle réservée et du matériel éventuellement loué. Pour les sociétés et associations extérieures avec lesquelles un contrat sera passé (exposition, théâtre, musique/chant), des tarifs spéciaux ont été votés.

3) Rénovation EMAD et extension du périscolaire : avenants aux travaux et de prolongation de délais

Des modifications aux marchés ont été nécessaires en raison d'aléas de chantier, d'oublis de la maîtrise d'œuvre ou de décisions de la commune. Le montant total des avenants à ce jour (avenants 1 et 2) s'élève à 30 333 € TTC portant le montant total des marchés de travaux à 3 417 660 € soit une augmentation de 0.89 %. Le conseil a également approuvé le report du délai d'exécution des travaux du 18 au 30 octobre. Le retour de l'école DUMAS et du périscolaire dans leurs locaux est également différé.

4) Rénovation du logement rue de la gare : approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Les conseillers ont approuvé la phase APD de la rénovation énergétique et transformation du logement de la gare pour un coût total des travaux de 266 050 TTC.

5) Salle des fêtes : réfection du parquet

Suite à un dégât des eaux au niveau du bar, le parquet a été endommagé et l'assurance va prendre en charge sa rénovation par l'entreprise « AR et Parquet ». Depuis la construction de la salle en 2006, le parquet n'a jamais fait l'objet de rénovation. C'est pourquoi les conseillers ont décidé de profiter des travaux du bar pour rénover le parquet de la grande salle et de son dégagement, par la même entreprise, pour un montant de 16 042 € TTC.

6) Achat d'un broyeur pour les ateliers municipaux

Un tel appareil permet aux agents techniques de tailler des arbres et des arbustes, de les broyer directement sur place et de récupérer le broyat dans une benne, voire de le mettre directement sous les végétaux. Pailler sous les arbres ou sous les haies permet d'enrichir le sol, de protéger les plantes contre le gel, de limiter les adventices et de retenir l'humidité en cas de sécheresse. L'achat de ce broyeur à végétaux auprès de la société Trompeter a coûté 16 380 € TTC.

7) Achat de la parcelle section 10 N° 80

L'Eglise évangélique du Pays Rhin-Brisach vend l'ensemble de ses biens dont une parcelle située au lieudit Zweiter Zug. Les conseillers ont décidé de profiter de cette opportunité et d'acquérir cette parcelle afin de posséder une emprise foncière sur cette zone au prix de 250 € l'are, soit un total de 5 650 €.

8) Vente du terrain cadastré section 18 parcelle n°306

Les conseillers ont approuvé la vente à la société LAB – Terre de Bougies d'une parcelle de 15 m², située à l'angle Nord-Est de leur propriété, pour un montant de 450 €.

9) Vidéoprotection 2^{ème} tranche : avenant à l'accord-cadre passé avec VIALIS

Afin de pouvoir réaliser la totalité de la 2^{ème} tranche pour les 5 sites prévus, les conseillers ont approuvé l'avenant à l'accord-cadre passé avec VIALIS qui augmente le plafond de dépenses de 200 000 € à 220 000 € HT.

10) Construction d'un abri pour la remorque du CAVO

Le conseil a approuvé la création d'un abri clôturé dans le coin sud/est du parc de la salle des fêtes pour garer la remorque à proximité du hall de stockage et la protéger des intempéries. La réalisation de l'abri est estimée à 6 000 € TTC.

11) SIAEP de la Plaine du Rhin : rapport EAU 2023

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est tenu à la disposition du public en mairie.

12) Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach

Le rapport d'activités 2023 et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2023 de la Comcom Alsace Rhin-Brisach sont tenus à la disposition du public en mairie.

13) Fixation d'un tarif pour taille et élagage des arbres et haies

Dans le cas où les agents techniques seraient amenés à réaliser des travaux d'élagage en bordure de voies publiques suite à la mise en demeure infructueuse adressée aux riverains, le Maire a fixé le tarif horaire de 45 € par agent intervenant. Les frais d'intervention seront facturés aux riverains qui ne respectent pas l'arrêté de 2017 réglementant l'entretien des végétaux et qui prévoit qu'ils doivent veiller à ce que rien ne dépasse de leur clôture sur la rue.

14) Fond de Péréquation Intercommunal et Communal 2024 : montant du versement

Volgelsheim devra reverser au FPIC 84 420 € en 2024 contre 97 590 € en 2023.

15) Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un document interne à la mairie qui planifie la gestion d'accidents divers qui pourraient arriver sur le ban de Volgelsheim. Il doit permettre l'alerte rapide des habitants et leur protection. Il liste également les matériels disponibles, les personnes ressources et vulnérables. Pour ce recensement, un courrier et un questionnaire sont joints à ces Brèves que vous pouvez remplir et retourner en mairie (les réponses sont confidentielles).



A noter dans vos agendas

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Samedi 02 et Dimanche 3 Novembre	Exposition Passion Création – samedi 14h à 18h Dimanche 10h à 18h	Salle des fêtes
Dimanche 10 Novembre	Cérémonie Commémorative de l'Armistice 1918 à 17h45	Mairie / Cimetière
Vendredi 22 Novembre	Illuminations de Noël à 17h	Place de l'Europe
Vendredi 22 au Dimanche 24 Novembre	Marché de Noël organisé par l'APP Volgelsheim vendredi 16h-21h – samedi 10h-21h – dimanche 10h-20h	Place à l'arrière du Centre Europe
Samedi 23 Novembre	Sainte Barbe des sapeurs- pompiers et Prise de commandement à 16h	Place de l'Europe (caserne)



Vente de bois aux enchères (grumes)

Une vente aux enchères de 10 lots de 10 stères chacun (estimés) de grumes aura lieu le **mercredi 13 Novembre à 18h** en mairie (mise à prix minimum de 300 € par lot). Les personnes intéressées peuvent se rendre au Fort Mortier le **samedi 09 Novembre entre 9h et 12h** pour une visite des lots.

Logement mairie à louer

Le logement situé au-dessus de la mairie a été rénové et est disponible à la location (photos sur le site internet de la mairie – rubrique « Actualités »). Il s'agit d'un T4 d'une superficie de 107 m². Le prix du loyer est de 870 €, charges mensuelles en sus estimées à 155 € comprenant eau, chauffage et frais d'entretien de la chaudière. Vous pouvez déposer une demande écrite en mairie en indiquant vos coordonnées, la composition de votre famille (*précisez le nombre et l'âge des personnes vivant avec vous : votre conjoint, vos enfants ou d'autres membres de votre famille*) et vos ressources. La commune analysera les différents dossiers de candidature et demeurera libre de choisir son locataire.

Job Dating 22 novembre de 10h à 13h et de 14h à 17h30

« Vous cherchez un emploi ou êtes en quête d'un nouveau challenge, venez rencontrer de nombreux recruteurs lors du Job Dating organisé par la communauté de communes Alsace Rhin Brisach. De la PME à la Multinationale, de nombreuses entreprises vous y attendent pour vous présenter leurs opportunités. Ce Job Dating se tiendra à Art'Rhena (Ile du Rhin - Vogelgrun) le 22 novembre de 10h à 13h et de 14h à 17h30. Retrouvez plus d'infos et la liste

des emplois proposés sur www.alsacerhinbrisach.fr .



Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal avril 2024

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé